

REGLEMENT INTERIEUR – TENNIS, PADEL, PICKLEBALL

2026

Article 1. - Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir l'utilisation des courts de tennis, de Padel et de faire appliquer certaines règles sportives de bienséance afin de permettre aux joueurs de pratiquer en toute équité et satisfaction leur sport favori.

Si l'autodiscipline n'est pas suffisante, l'administration du Domaine est habilitée à faire respecter le règlement et à procéder si nécessaire à des avertissements, voire à des sanctions.

Article 2. - Conditions d'accès aux courts

L'accès aux courts est gratuit pour les occupants du Domaine (Sociétaires, ayants-droits, invités) et payant pour les visiteurs.

Seuls les joueurs sont autorisés à pénétrer sur les courts et à utiliser le matériel adéquat.

Tous les joueurs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sur tous les courts.

Ils sont responsables de l'état dans lequel ils laissent le terrain après y avoir joué.

Les spectateurs sont tenus de rester en dehors de l'enceinte des courts.

Article 3. – Horaires

En juillet et août, tous les courts sont accessibles à 08h00 et sont refermés à 23h00 par les agents de sécurité.

Le reste de l'année, les courts sont fermés, les clés sont disponibles à l'entrée du Domaine contre remise de la carte de résident.

Les courts sont accessibles en fonction de la saison et les horaires définis comme suit :

- D'octobre à mars : 9h00 à 17h00
- D'avril, mai et juin : 8h00 à 22h00
- En septembre : de 09h00 à 19h30

La durée maximale d'occupation d'un court est limitée à 1h30 hors saison et à 1 heure en juillet et août afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux installations. En l'absence d'autres utilisateurs, la partie peut être prolongée.

Article 4. – Conditions de réservation

La réservation préalable garantit à chacun la possibilité de jouer lorsqu'il le désire et les réservations se font directement par l'utilisation du système de réservation accessible par le lien suivant :

<https://reservation.domainedupindelalegue.fr/>



Tous les joueurs prévus sur le court sont tenus d'être mentionnés sur la réservation. Leur ID (identifiant) est présent sur leur carte de résident qu'il convient de refaire auprès de la réception. Les noms et prénoms des joueurs « visiteurs » devront être renseignés sur l'application. Pour les visiteurs, l'acquisition du bracelet loisir auprès de la réception est obligatoire. **(Tarif 7€, facturé sur le compte Associé)**

Les cartes et les bracelets « visiteurs » seront vérifiés de façon aléatoire aux terrains de tennis et de Padel

Les joueurs ayant réservé un court et non présents, perdent leurs droits et peuvent être remplacés.

Les joueurs ayant réservé leur court sont naturellement prioritaires sur les joueurs n'ayant aucune réservation. Tout créneau horaire non honoré dix minutes après l'heure de réservation, devient vacant pour les éventuels joueurs en attente.

En cas d'indisponibilité, il est demandé à l'auteur de la réservation d'annuler le plus tôt possible, afin de libérer son créneau et de permettre ainsi à d'autres joueurs de réserver.

Article 5. – Tenue

Une tenue correcte et décente est de rigueur sur les courts (tee-shirt obligatoire). Les chaussures de sport sont obligatoires.

Article 6. – Discipline

Toute autre activité est interdite sur les courts.

Les jets de raquette, les coups sur le filet ou toute autre démonstration de nature violente ou acte de vandalisme sont prohibés.

Chaque joueur qui quitte définitivement le terrain doit s'assurer de n'y laisser aucun déchet ou débris et doit procéder à la fermeture des portes.

Tout joueur s'engage à respecter une éthique courtoise et sportive.

Il est interdit de fumer sur les courts ainsi que d'y introduire des bouteilles en verre, des vélos, des trottinettes ou tous autres objets en totale inadéquation avec la pratique du tennis ou du Padel.

Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres est à éviter.

Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

La présence d'animaux est interdite sur les courts.

La bonne ambiance dépend essentiellement de l'attitude de chacun. Il importe donc que le règlement soit connu et bien respecté par tous.

L'ignorance des règles ne pourra en aucun cas être invoquée pour excuser ses éventuelles infractions, compte tenu du fait que ledit règlement aura été communiqué et tacitement accepté. Le présent règlement fait l'objet d'un affichage au Point Info et sur l'application.

Tout joueur ne respectant pas ces règles ou ayant un comportement outrageux pourra être sanctionné.

Article 7. – Tournois organisés par le Domaine

Chaque joueur souhaitant y participer est prié de s'inscrire au point information ou auprès de l'organisateur.

Les dates des tournois sont fixées par l'administration du domaine. Un joueur qui s'inscrit se doit d'être présent à l'heure.

Article 8. - Responsabilités

Le fait de jouer entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement intérieur.

Le Domaine décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations d'objets personnels dans l'enceinte des installations.

Les joueurs accompagnés d'enfant(s) sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

Pour le Conseil d'Administration
Me Viennet Caroline
Présidente et Administratrice Co-gérante
Mis à jour le 03 juin 2026